

CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 24 mars 2023
Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
" " présents : 14
" " absente : 1

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2023

Présents : BOULVAIS David, CARO Fabrice (arrive à 19H24), DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel, ETIENNE Brigitte, FLOQUET Freddy, GICQUEL Céline, GUILLAUME Guénnolé, JUIN Patrice (arrive à 18H45), LE SOURD Michel (arrive à 18H52), MAUGUIN Armandine, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles,

Absente excusée : TOMMERAY Magali

Secrétaire de séance : TATTEVIN Gilles

Pouvoirs : Madame Magali TOMMERAY donne pouvoir à Madame Françoise DIABAT



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 11 membres sont présents, le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu du 28 février 2023 dernier

A l'unanimité, les conseillers municipaux valident le compte-rendu du 28 février dernier

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Gilles TATTEVIN en tant que secrétaire de séance

1-Vote des taux des impôts directs locaux pour 2023

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il précise que les bases nationales sont revalorisées à hauteur de 7%.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

	Bases 2021	Bases 2022	Bases Prévisionnelle 2023	Maintien des taux	Produits à taux constant en 2023	Produit 2022
Taxe foncière (bâti)	431 055 €	454 052 €	483 200 €	14,40 + 15,26 = 29,66	143 317 €	134 671 €
Taxe foncière (non bâti)	53 733 €	55 548 €	59 300 €	36,18	21 455 €	20 097 €
Taxe Habitation sur les logements vacants		153 353 €	15 742 €	12,81	2 017 €	16 644 €
Taxe Habitation RESIDENCES SECONDAIRES			148 500 €	12,81	19 023 €	
					185 812 €	171 412 €

Le Conseil municipal,

*Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :*

- taxe d'habitation : 12.81 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.66 % (14.40 + 15.26)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.18 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2-Subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

*Monsieur le Maire indique qu'afin d'équilibrer le budget du CCAS de Cruguel, il convient de verser une subvention de 2 820 €
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder une subvention au CCAS de Cruguel d'un montant de 2 820 €*

Approbation des comptes de gestion 2022

Les conseillers municipaux reçoivent les tableaux synthétiques des chiffres réalisés en 2022 et du prévisionnel 2023 pour le budget principal de la commune et des 2 lotissements. Les chiffres sont détaillés par chapitre, le détail par article a été présenté en réunion de travail.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année 2022, selon une présentation analogue à celle du compte administratif, il est établi par la Trésorerie (Direction des Finances Publiques)

(Mr JUIN Patrice entre dans la salle à 18H45)

3-Compte de gestion – Budget principal commune

Mr le Trésorier étant absent, Monsieur le Maire indique que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2022.

4-Compte de gestion – Budget annexe lotissement Le Cruguelik

Mr le Trésorier étant absent, Monsieur le Maire indique que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2022.

5-Compte de gestion – budget annexe lotissement des hirondelles

Mr le Trésorier étant absent, Monsieur le Maire indique que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2022.

Approbation des comptes administratifs 2022

6-Compte administratif 2022 – Budget principal commune

Monsieur Le Maire donne la parole à Françoise DIABAT, Adjointe au Maire, pour mettre au vote le C.A. 2022, lequel est arrêté aux sommes suivantes:

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	407 092,38 €	369 026,10 €
Recettes	577 829,07 €	309 850,03 €
Résultat 2022	170 736,69 €	-59 176,07 €
report 2021	353 875,16 €	-15 837,05 €
Résultat cumulé	524 611,85 €	-75 013,12 €

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent le compte administratif 2022 par 11 voix pour, et 1 abstention (le Maire)

7-Compte administratif 2022 – Budget Annexe lotissement Le Cruguelik

(Michel LE SOURD entre dans la salle à 18H52)

Monsieur Le Maire donne la parole à Françoise DIABAT, Adjointe au Maire, pour mettre au vote le C.A. 2022, lequel est arrêté aux sommes suivantes:

LOTISS CRUGUELIK	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	21 156,61	0,00

Recettes	26 291,93	21 156,61
Résultat 2022	5 135,32	21 156,61
report 2021	-5 135,32	-21 156,61
Résultat cumulé	0,00	0,00

Le budget est clôturé.

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent le compte administratif 2022 par 12 voix pour, et 1 abstention (le Maire).

8-Compte administratif 2022 – Budget Annexe Lotissement des hirondelles

Monsieur Le Maire donne la parole à Françoise DIABAT, Adjointe au Maire, pour mettre au vote le C.A. 2022, lequel est arrêté aux sommes suivantes:

LOTISS HIRONDELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	152 216,59	101 458,09
Recettes	138 458,36	152 216,32
Résultat 2022	-13 758,23	50 758,23
report 2021	37 986,27	-152 216,32
Résultat cumulé	24 228,04	-101 458,09

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent le compte administratif 2022 par 12 voix pour, et 1 abstention (le Maire).

Affectation des résultats

9- Affectation des résultats – Budget principal commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, constatant qu'il présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE -1	MONTANT AFFECTE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-15 837,05		-59 176,07	RAR Dépenses 51 500,00	-51 500,00	--75 013.12
FONCTIONNEMENT	503 875,16	150 000,00	170 736,69			524 611,85

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	524 611.85 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	126 513.12 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	398 098.73 €
Total affecté au c/ 1068	126 513.12 €

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2023

Résultat d'investissement reporté au BP 1, ligne D001	75 013.12 €
Résultat de Fonctionnement reporté au BP 1, ligne R002	398 098.73 €
Restes à réaliser en dépenses	51 500.00 €
Restes à réaliser en recettes	0
Recette au C/1068	126 513.12 €

Résultat de fonctionnement 2022 = 524 611.85 €

→ 126 513.12 € en excédent de fonctionnement capitalisé, imputation 1068 en recettes d'investissement

→ 398 098.73 € en excédent reporté en recettes de fonctionnement, imputation 002

Résultat d'investissement 2022 = -75 013.12€

→ Report déficit d'investissement : 75 013.12 € en dépenses d'investissement, imputation 001

10- Affectation des résultats – Budget annexe Lotissement des Hirondelles

Après avoir constaté le résultat du compte administratif 2022 du budget annexe du « Lotissement des Hirondelles », le Maire propose l'affectation suivante :

24 228.04 € en recettes de fonctionnement, imputation 002

101 458.09 € en dépenses d'investissement, imputation 001

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'affectation du résultat présentée ci-dessus.

Les budgets primitifs 2023

Suite à la réunion de préparation du budget, Mr RIVOLIER, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, préconise les changements suivants :

-pas de suréquilibre en INVESTISSEMENT (on prévoit un financement du budget lotissement + augmentation des dépenses MAM + on ne prévoit pas la vente du lot cruguelik + on diminue les subventions MAM car nous n'avons pas encore les arrêtés d'attribution)

-pour le lotissement des hirondelles : prévoir 1 seule vente au budget ; donc le montant du stock augmente

-prévoir dans le BP lotissement, un versement de la part du BP commune (ce qui augmente les dépenses de la commune)

11 – Budget primitif 2023 – Budget principal commune

Monsieur Le Maire présente ensuite les propositions du budget primitif 2023, dont les montants sont équilibrés de la façon suivante:

Recettes et dépenses de fonctionnement..... 906 610 €
Recettes et Dépenses d'investissement..... 832 852.85 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2023.

12- Budget primitif 2023 – Lotissement des Hirondelles

Monsieur Le Maire présente ensuite les propositions du budget primitif 2023, dont les montants sont équilibrés de la façon suivante:

Recettes et dépenses de fonctionnement..... 120 338.23 €
Recettes et Dépenses d'investissement..... 181 201.05 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2023.

13 - Maison des Assistantes Maternelles – Plan – dépôt du permis de construire

(Fabrice CARO entre dans la salle à 19H24)

Monsieur le Maire présente les derniers plans de la MAM qui ont été réalisés par le cabinet d'architectes BLEHER. Il évoque la présence de la cuve à fioul qui pourra être remplacée par une réserve d'eau de pluie. Certains points seront revus avec l'architecte, notamment le positionnement d'une douche au rez-de-chaussée, ainsi que la possibilité d'installé un préau sur la terrasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire ou son représentant, à déposer le permis de construire et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

14 - Vente d'un terrain au lotissement des Hirondelles

Monsieur le Maire indique que Mr Alexandre GRAVIER et Mme Camille EVEN souhaitent acheter un lot dans le lotissement des hirondelles

➔ Lot 8 – 725 m² - 18 000 € - parcelle ZI 361

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- accepte la vente du lot 8 à Mr Alexandre GRAVIER et Mme Camille EVEN
- autorise le Maire, ou son représentant à signer l'acte de vente auprès de Maître DREAN GUIGNARD, notaire à PLUMELEC
- autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à réaliser toutes opérations et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

15-Ploermel Communauté - Rapport d'activités 2020-2021

En application de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Maire est invité à présenter le rapport d'activités 2020-2021 de Ploermel Communauté.

Ce rapport a été transmis aux conseillers municipaux.

16-amende de police – Rue des Hirondelles

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental doit procéder chaque année à la répartition du produit des amendes de police.

Les dépenses éligibles pour la circulation routière :

- étude et mise en œuvre de plans de circulation ;*
- création de parcs de stationnement ;*
- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale ;*
- aménagement de carrefours ;*
- différenciation du trafic ;*
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière ;*
- études et mise en œuvre d'expérimentations de zones d'actions prioritaires pour l'air prévues à l'article L. 228-3 du code de l'environnement.*

Il propose de soumettre un dossier pour le projet de mise en sécurité de la rue des Hirondelles avec la création d'un ralentisseur.

Les travaux sont estimés à 68 850 € HT

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, ACCEPTE la proposition d'engager les travaux et sollicite l'aide au titre des amendes de police.

17-Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 8 000 € HT) :

**Remplacement de 3 fenêtres – cuisine salle polyvalente – RC menuiserie (sans volets)*

5 581.24 € HT 6697.49 € TTC

**Poteaux et lisses en bois pour parking salle polyvalente - Kabelis - 800 € TTC*

18- Informations et questions diverses

- Matinée citoyenne – Possibilité d'organiser une matinée en semaine avec l'apprenti*
- Visite des MAM – lundi 27 à PLEUGRIFFET et Mercredi 29 à GUILLAC*
- Arrivée de la fibre (pose d'une armoire parking du stade)*

*Délibérations numérotées de 1 à 18
Fin de séance à 19h49*

1	<i>Vote des taux des impôts directs locaux pour 2023</i>	
2	<i>Subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)</i>	
3 - 4 -5	<i>Comptes de gestion</i>	
6 - 7 - 8	<i>Comptes administratifs</i>	
9 - 10	<i>Affectation des résultats</i>	
11 - 12	<i>Budgets Primitifs</i>	
13	<i>MAM plans et permis de construire</i>	
14	<i>Vente du lot 8 lotissement des Hirondelles</i>	
15	<i>Ploermel communauté – rapport d'activité</i>	
16	<i>Amende de police – rue des hirondelles</i>	
17	<i>Compte rendu des délégations</i>	
18	<i>Informations et questions diverses</i>	

Le Maire et le secrétaire de séance ont signé :

<i>Nom et prénom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Signature</i>
<i>BOULVAIS David</i>		<i>Gilles TATTEVIN</i>	

